

Les conseils du CAUE au service de tous ...  
 Élus, particuliers, agents de l'administration et des collectivités locales,  
 professionnels du cadre bâti, enseignants, scolaires et étudiants ...

## Être adhérent vous permettra de :

-  participer à la vie de l'association en devenant membre de notre Assemblée Générale, laquelle vote le budget et le programme des actions à mener,
-  suivre régulièrement les manifestations et conférences que nous organisons,
-  recevoir nos publications et nos actualités à lire,
-  être invité aux journées de sensibilisation et formation,
-  bénéficier de conseils personnalisés par notre équipe permanente,
-  consulter notre documentation et le service de recherche d'informations,
-  bénéficier de l'accès au réseau JUMEL, catalogue collectif qui regroupe les documents des principales médiathèques du Jura (prêt interbibliothèques).



Plus d'information sur notre site  
[www.caue39.fr](http://www.caue39.fr)



- Janvier 2018** Voeux
- Février 2018** Clôture des 40 ans
- Mars 2018** Formation vidéo - 2<sup>e</sup> session
- 16 Avril 2018** AG du CAUE
- 27/28 Avril 2018** Voyage en Bourgogne
- Septembre 2018** VOTE en ligne Regards sur l'architecture BFC
- Octobre 2018** - Journée Nationale de l'Architecture  
- Remise des prix Regards sur l'architecture

..... à retourner au CAUE ✂ .....

Nom ou Raison Sociale : .....

Adresse : .....

C.P. : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Verse la somme de : ..... €

Paiement par :

- Chèque, libellé à l'ordre du CAUE du Jura
- Mandat : **Porter OBLIGATOIREMENT le nom de la collectivité sur le mandat effectué auprès de votre Trésorerie.**

Etablissement - CRCA Lons Lafayette  
 RIB - 12506 39000 40569426000 03  
 IBAN : FR76 1250 6390 0040 5694 2600 003  
 N° Siret : 3 17 194 884 000 35 Code NAF : 7111Z  
 l'original de ce bulletin d'adhésion tient lieu de justificatif comptable.

Date et signature :

## COTISATIONS 2018

Particuliers : 15 €	Collectivités :
<b>Professionnels</b>	( Commune, communauté de communes ou syndicats )
Personne physique : 60 €	0 à 200 hab. 30 €
Personne morale : 150 €	201 à 500 hab. 60 €
	501 à 1000 hab. 90 €
Associations : 60 €	1001 à 2000 hab. 150 €
(sans but lucratif)	2001 à 10000 hab. 200 €
Membres bienfaiteurs : 150 €	Plus de 10000 hab. 300 €